

An XIII, 1816

<http://www.archivesenligne65.fr/collection/1819-registre-de-deliberations-de-luz-saint-sauveur/?n=11>

Messidor dernier, la convocation ...une nouvelle circonscription des succursales

Sur Gèdre et Gavarnie section de Luz n' point été compris le hameau de Héas constamment habité par 13 particuliers avec leurs nos familles et par du nbre considérable de pasteurs^pdt la saison des herbages des montagnes qui avoisinent le hameau que cette omission entraînerait un service part et très dispendieux Que Héas possède déjà une église qui est ds le meilleur été et qu'il est urgent qu'elle soit desservie... Vu les vœux des habitants

Demande que Héas soit réuni à Gèdre et Gavarnie ... pour faciliter aux hab de ce hameau les secours spirituels sinon journaliers , vu la dangereuse difficulté des chemins pdt la plus gd partie de l'année....

Le maire de Luz informé qu'au mépris des règlements de police, on laisse **vaquer les cochons** ds l'établissement de S Sauveur et que **les conducteurs des chevaux en traversant la rue au grand galop** .

Vu les dangers que représentent ces abus

Arrête

Les **cochons vageurs** dans la rue de SS seront signalés par le valet du canton qui à cet effet se rendra journellement à cet établissement et sur son rapport les proprios de ces cochons seront punis d'une amende égale au produit de 3 journées de travail , de double en cas de récidive et enfin traduits par voie de police correctionnelle dvt le juge de paix afin qu'il leur soit appliqué les peines voulues par la loi. **Les chevaux galopant dans la rue** de SS seront également signalés pour leurs propriétaires être punis des mm peines que ci-dessus. Arrêté publié et affiché

Luz le 29 thermidor an 12

An 13

Luz le 23 brumaire an 13

M l'adjoint

Couretou qui nous a servi de sacristain depuis notre arrivée ds cette ville ne l'ai plus depuis le 14 du courantil nous importe de savoir ... où il a laissé les objets relatifs à l'exercice et notamment **que sont devenus les clefs de l'église** étant censé en avoir besoin à toute heure du jour et de la nuit pour les fonctions dont nous sommes chargés ...d'interpeller Couretou pour la remise des clefs...

Je vous observais encore que la porte extérieure de l'église qui pouvait de fermer il n'y a pas longtemps est en ce moment privé mm d'une serrure ainsi que toutes celles de la chapelle attenante à la grande église et que Couretou a ouvert néanmoins dans un temps la petite porte de la sacristie en notre présence et qu'elle était fermée à cette époque.

Couretou répond qu'il ne s'en saisira que lorsque le conseil de la commune l'aura ordonné, il a ajouté que ttes les fois et qd il sera appelé à n'importe quelle heure il se rendra à l'église pour faire l'ouverture des portes...

Sur la question relative à la clé de la petite porte de la sacristie et de la chapelle et à la serrure manquante, a répondu qu'il avait eu en effet cette clé mais qu'il ne sait pas ce que la serrure est devenue. (l'a réouverte en notre présence et qu'elle était fermée à cette époque)

Renvoyons les questions au maire absent pour l'instant

Tornès adjoint

1 frimaire an 13... Gradét maire et Tornès adjoint... à M Dupin desservant provisoire de la paroisse de Luz demande de titre l'a exhibé , titre en latin

23 nivose an 13

Le maire de la commune instruit qu'au mépris de l'arrêté de m le préfet dûment publié et affiché des aubergistes et cabaretiers de Luz se permettent de donner à boire chez eux à des heures indues

Considérant que cette coupable facilité peut avoir offert aux malveillants les moyens de commettre les divers déordres qui ont eu lieu dans cette commune

Arrete

Il est défendu à tt aubergiste ou cabaretier de donner à boire chez eux après 8 pm ss peine d'amende égale au produit de 3 journées de travail Et traduit devant le juge de paix par voie de police
La gendarmerie à la résidence de Luz fera retirer tous ceux qu'elle y trouverait à boire ... et dressera procès verbal

23 nivose an 13 de la Rép fr et de Jésus christ le 13/01/1805 à 10 am devant nous JB Nogués prêtre et desservant d'Esterre commissaire délégué de l'évêque de Bayonne s'est présenté B Dupin nommé à la cure de ST André de la ville de Luz ... lequel nous a requis de le mettre en possession réelle et personnelle de l'église paroissiale de Luz...avons conduit le dit Dupin au principal autel qu'il a baise avec respect ainsi que le livre des évangiles a ouvert le Tabernacle et donné la bénédiction avec le ST Ciboire , nous l'avons ensuite conduit aux fonds baptismaux dt il a visité les eaux , de là au confessionnal où il s'est assis à la vue de l'assemblée et enfin à la cloche qu'il a tinté par 3 fois ...

10 pluviose an 13 et le premier de l'empire français

Gradét est suspendu comme maire et Henri Baradère a été élu à sa place p 3

Prononce le serment « Je jure obéissance aux Constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur... »

19 pluviose an 13

Nomination nouveau secrétaire , Couget Bernard accepte en ^provisoire

Le conseil arrête de délibérer deux fois par jour pour les grandes affaires à terminer ???

Séance du 22 pluviose an 13

Examen des comptes d'administration , à cet effet le sieur Gradet ancien maire doit s'expliquer avec le trésorier sur la recette du bétail étranger introduit ds le montagnes dans les années 8,9, et 10 en conséquence certifier et préciser l'emploi qu'il aura pu faire des sommes perçues...

28 pluviose an 13

procéder au rabais à l'adjudication des **réparations** qui doivent se faire à la **toiture de la maison commune** ainsi qu'à l'intérieur... devis, enchères ouvertes, Henri Cabarrou de Viellenave se propre pour 42 fr

Palu charpentier pour 36 fr

Dominique maçon pour 32 fr

Henri Cabarrou de Viellenave se propre pour 30 fr

Dominique maçon pour 25 fr

Henri Cabarrou de Viellenave se propre pour 23 fr....remporte l'adjudication

Marine = St Malo

Quartier de **Grandville**

Le ss commissaire de marine chargé du détail de l'inscription maritime de ce port certifie que **Bernard Félix Lacrampe de Luz** ... reste en activité de service en qualité d'**officier de santé** 3 classe sur la 164 canonnière de première espèce depuis le 2 frimaire an 12 et continue de service.

Fait le 14 frimaire an 13

Démission sieur Pinac instituteur et fonction de secrétaire général

Séance du 9 germinal an 13

Sont comparus le sieur Casnave maire de la commune d'Esterre , André Nogué maire de la commune d'Esquièze, Henri Lassalle maire de Sère, André Honta maire de la commune de Viellenave sont au courant de la démission précédente

Séance du 21 germinal an 13

Baradère nommé définitivement maire par le **préfet JP Chazal**

Prononce le serment « Je jure obéissance aux Constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur... »

30 germinal an 13

pour faire des coupes ds les forets il convient de s'adresser au conservateur Bernadotte afin d'être autorisé

la maire du canton .. a pris connaissance de l'arrête du préfet en date du 26 germinal an 12 qui délivre **la maison de la vallée de Ssauveur** à la veuve Barrio pour 5 années à la charge pour elle d'y faire les réparations nécessaires et d'en payer les impositions.

Considérant qu'elle n'a pas rempli les conditions... que la dite **maison est sur le point de crouler**, que **les planchers** st presque **pourris** à cause des eaux fluviales qui pénètrent ds la dite maison ...il sera nommé un commissaire pour vérifier et examiner l'état de la dite maison p 5

21 floréal an 13

la **passerelle de St Sauveur** nécessite une **prompte réparation**... Pressante qu'il impossible de se procurer les matériaux propres à cette réparation dans le forets du dit luz

Considérant qu'il existe ds la **foret vétée de Laze** des pièce tombées propres à la réparation dt il est question... il sera pris ttes les pièces nécessaires et utiles à la réparation en **présence du brigadier forestier** ...

6 messidor an 13

Annonce d'autres maires pour délibérer ?

An 14

20 vendémiaire an 14

Nomination et traitement de Thomas Casaux instituteur de Luz 885 fr /an payé par les communes sus dites
Le maire de Luz et ceux **du vic du Plan** assignés ayant été obligés de faire la **reconstruction du pont de Viellanave** pour la somme de 64 fr devis fait par Louis Palu charpentier , somme non payés aux ouvriers , s'autorisent de prendre un mandat pour les payer

4 brumaire an 14

Vu l'état d'infirmité de M Cazaux qui le mettent hors d'état de pouvoir remplir ces 2 sortes d'emploi , plus la place de secrétaire...

28 brumaire an 14

Nomination et salaire instituteur

Considérant 1 les infirmités ... 2 que la classe est beaucoup moins suivie qu'elle devrait l'etre 3 qu'il est urgent de faire cesser els plaintes des pères et des mères

Lafage nommé instituteur p7

10/05/1806

Dispositif générale d'ordre public ...arrête que p7

Art 1 Les aubergistes , cabaretiers ou logeurs seront tenus d'inscrire et ss aucun blanc sur un registre en papier timbré et ^paraphé par le maire le nom, qualité, domicile actuel, date d'arrivée, de départ...qui coucheront chez eux mm une seule nuit , de représenter ce registre ...

Art 2 il est défendu à ce mm aubergiste de donner à boire après 9 h du soir

Art 3 sauf les étrangers voyageurs

Art 4 chaque part est tenu de **nettoyer la rue** devant sa maison ts les samedis

Art 5 >Il est défendu de former du fumier ds aucune rue ni carrefour trop apparent

Art 6 il est défendu d'exposer en vente des comestibles gâtés ou corrompus

Art 7 Le contrevenant ...pourra être poursuivi par le juge de paix

Art 8 tt part surpris le jour de fête et dimanche venant de la foret, le bois qu'il se trouvera transporté ou sur sa bête de somme sera arrêté et confisqué au profit des pauvres

Art 9 Il est défendu de mettre du linge à tremper ds **le canal des moulins** à partir de **celui appelé Salaré** et mm plus plus haut jusqu'à **chez Close cabaretier** ss peine de confiscation

20/05/1806

Avis aux **débitants de poudre** tirer

Il est expressément défendu à tt débitant de vendre la poudre à tirer ss être muni d'une commission légale et particulière pour cet objet ...tenir un registre ...

28/06/1806

user du droit de gitre ds le territoire de Luz... nul ne pourra en user ss ne l'avoir justifier à la mairie

Fixer le jour auquel les montagnes de Peyrahitte et Bachevirou ..et tous les brouielhs devront être évacué et qu'il serait encore à propos de ne occu p8

En conséquence , ils arretent

1 que les montagnes de Peyrahitte et Bachevirou et ts brouielhs seront évacués le 5 juillet

2 que nul ne pourra ss aucun ptérexte garder aucune vache pdt le temps prohibé...ss peine 30 francs
3. doc remis en double au garde champetre pour afficher et veiller

Paris , le 21 juin 1806

Le chef de la 3 division du ministre de l'intérieur à m Chazal préfet confirme un arrêté du 25 thermidor an 12 qui maintient la commission de la vallée de Barèges ds **sa propriété et jouissance des sources d'eaux minérales et thermales** situées à barèges et SS ainsi que des bains, batiments et dépendances

Titres remis en main propres redonnées aux communes.... Entretien ...

Napoléon Empereur des français et roi d'Italie...

Art1 les communes de la vallée de Barèges st ds la propriété et jouissent des sources d'eaux minérales et thermales ainsi que des bains, batiments et dépendances

Art2

Ministre chargé de l'exécution.... P8

29 9bre 1806

Vu la pétition ci-contre... que la **foret de Barèges les bains** est ds un état de dévastation permanent...

1807

Auj 12/09/1807, nous Henri Baradère maire de la commune de Luz s'est présenté Jacques Ciouffite...prestation serment de notaire En remplacement de son oncle Nogué

1808

21/01/1808

Conseil de recrutement du départ du 65

dispense définitive à **Pierre Peloy voiturier** conscrit de 1806 natif de Luzdescription physique... réformé par sa taille 1m470

04/03/1808 Laurent Porte doyen d'age pour recevoir J Tornès nommé adjoint municipal de Luz... ;fidélité à l'empereur

04/05/1807

Empire français

dispense définitive, Conseil de recrutement du départ du 65

de **Bernard Xavier Forcamidan conscrit de 1806 né 02/03/1786** description physique lequel n' a pas la taille requise

idem

congé de réforme de **François Borde** de Gèdre

22/06/1810

départs d'étrangers

Certificat d'activité de service, Empire français, 1 régiment de hussards

Le conseil d'ad du premier régiment de hussards certifie que **Escalère Louis** fils de Bernard et Anne Cabarrou dom à Barèges né le 28/12/1793 à Luz a été reçu ds les drapeaux le 11/10/1811

11 brigade de mulets de bat

armée du centre

Je soussigné certifie que le nommé **Cazaux Pierre** de 19 ans , natif de Luz a été enrôlé ...

Pau, 16 pluviôse an 3

Le sieur **Pierre Guiche dit Haurine** natif de Gèdre entré ds l'hôpital de la commune...

1812

20/02/1812

Serment de J Tornès et JM Dupont nommé le premier maire en remplacement de Baradère décédé

15/02/1812

Ad de la guerre ...ordonne que le sieur **Troy dominique** nommé le 12/02/1812 en qualité de **chirurgien** ds le QG de Mayence se rendre à Mayence sur le champ

03/05/1812

Le maire ... instruit de nombreux troupeaux étrangers ont été introduits en dépit des règlements p12 délègue André Barrio et Henri Close pour un état exact

1813

03/04/1813 serments de tous les adjoints et autres

26/03/1813 Armée impériale d'Aragon

Certificat de service, 11 régiment de legue... certifiions que **Sempé Laureole** fils de Pierre Sempé et Izabeau Lourrou dom à Esquièze né 20/01/1794petite tache au menton du coté droit, profession de tisseran sert en qualité de fusilier 4 compa, 1^{er} bataillon

16/01/1810 Mairie de Bayonne

Décès de **RJ Cazaux** 23 ans cuisinier **venant d'Espagne** et de passage ds la ville né à luz de Laurent Czauz aubergiste et Mariie Ducasse à 1h matin

Armée de Portugal transport militaire 11 brigade de bat

Je sous certifie que Pierre Cazaux 20 ans de Luz a été enrôlé le 01/02/1810

Palencia 17/05/1813

Extrait mortuaire commune de Toulon hôpital militaire de Toulon

Claude Etienne Forcamidan fusilier au 1^{er} régiment d'infanterie de ligue 4 3^ocomp natif de Luz décédé 4/11/1811 par fièvre

Fourrage exercice 1813

Je sous garde magasin du fourrage 30 7 bre 1813

12/8bre/1813

02/06/1812

Enseignement du 1 degré, Université impériale, aca de Pau

Jarrou Bernard a l'intelligence et la capacité nécessaire pour remplir le devoir d'instituteur primaire à Luz Le recteur de l'aca prof doyen de la faculté de lettres

Vu la demande de m Forcamidan maitre à Luz en Barège ... pour obtenir l'autorisation provisoire de Fr Fédacou Jacques pour enseigner aux élèves les principes de la lecture de l'écriture et arithmétique

15/12/1813

réforme JH Rivière dit ...

01/06/1814

Considérant les dégradations perpétuelles ds la foret de la commune, en part celle du Buala...arrêtons

Il n'existe pas de garde forestier Que la gendarmerie se transportera chaque jour pour constater les délits, dressera procès verbal

12 8bre 1814

Uni de France, aca de pau

Autorisons Jarrou Bernard a exercer la professions d'instituteur ds la comm de Gèdre

1816

01/06/1816

déterminer le nombre de bacades étrangères ...il a été observé par les maires du **vic de labastsus** que l'herbage des montagnes non vendues n'est pas suffisant pour le bétail que les nourrisseurs et pasteurs ont hivernés eb cons uils demandent que l'intro de bacades n'aie pas lieu ds leur vic

Il a été observé par les maires du **vic du Plan de Darrelaigue** et **Vic Debat** que le moyen de rendre es p15

Fixer le prix à 50 par tête de bétail à laineil n'en sera plus introduit sauf sur **les montagnes de Camplong**

01/06/1816

Le conseil municipal ... prévenu que le déplacement des limites de la **Hitaire et Pène de Brada** opéré il y a qql temps ss autorisation a donné lieu a des constestations entre le fermier des montagnes et les riverains ... voulant éviter... a fixé d'après les renseignements pris les limites de la Hitaire par le dessous de **la maillade de la Coste** au **turon de la Piule** au ruisseau du **Mousqua** d'un coté et de l'autre au dessus de **la maillade du Trouguel**

Délib décidé par le préfet

Séance du 07/06/1816

Dépenses pour le pont provisoire de Sie (route de Luz à Gèdre et Gavarnie) considérant que la montagne située à Gèdre et Gavarnie dont la source du revenu du canton qu'il est essentiel de tenir toujours cette route en état ... le sieur manœuvre Navarre a eu un accident et est incapable de travailler pdt 20 j ... somme 116 fr

Convocation extraordinaire le 08/06/1816

JL Jauchin Dabadie avocat demeurant à Tarbes chargé de compter les revenus patrimoniaux de la vallée de Barège p16

Présentation des comptes pour 1788 par Fabas P17

~~1. Ferme de la boucherie 24~~

~~2. Montagne d'Oussou 2424~~

~~3. montagne de Comeli 910~~

~~4. ferme de la boucherie de Barèges 150~~

~~et fermes des bains ss et Barège~~

~~manque 3508~~

~~5. ferme montagne Hitaire et Pène de Brada 601~~

~~total 4109 fr~~

~~année 1789~~

~~un pour les 3 vics et Esterre dt 3061~~

~~dépense 85,85~~

~~...~~

~~comptes rayés~~

1789 pour les 3 vics et Esterre

ferme boucherie de Luz 150

ferme pour Comelin 910

1790 pour les 3 vics et Esterre

Les héritiers d'Henri Lacrampe trésorier se présentent

ferme boucherie de Luz 120

afferme bains ss et Barège 8250

afferme **montagnes Alans et Estaubé** 1691

mais affermes pas payées !...allés au tribunal de Lourdes le 21 7bre 1792

1791 pour les 3 vics et Esterre

Le prix des affermes fut partagée entre ttes les communes ayants droits

Bains SS au sieur Lacrampe d'Esquièze 2925

Bains de Barèges au sieur Jarrou de Saligos avec cautionnement de Sempé 7450 pas payé, jugement tribunal

1792 pour les 3 vics et Esterre

Henri Coméra père trésorier p20

1793 an 2

En raison de la guerre avec l'Espagne ce qui empecha l'introduction de bestiaux.. par crainte de les exposer de devenir l'osmone

De plus la ferme des bains de Barégeois et SS parce que en deux endroits étaient encombrés de militaires ce qui était un grand obstacle à la fréquentation des bains par les étrangers.

An 3

Baradère trésorier

An 4

Henri bandome trésorier

An 5

Pierre Sarrat trésorier

An 6

Pierre Sarrat trésorier

Afferme Ossoue à Joseph Our 3000

Afferme Alans et Estaubé pour Thomas Palasset de Gèdre 1120

Afferme montagne Camplong pour Thomas Palasset de Gèdre 640

Afferme montagne Comelin à Pierre Payet de Gèdre 850

Afferme montagne la Hitaire et Pène de Brada 350

Afferme celle des Bains de SS 1800 pour Fabas et Brahauban
Afferme celle des Bains de barege pour Henri Lacrampe et destrade solidaires 4800

An 7

Afferme alans et estaubé 1400
Afferme Ossoue 650
Afferme Ossoue à Lacrampe d'Esquièze 180
Afferme Ossoue à Billau de Gavarnie ss le cautionnement 230
Afferme montagne Comelin à Palasset de Gèdre 1230 p21
Afferme montagne Sestrède et Male au sieur Payet 143
Afferme montagne la Hitaire et Pène de Brada 405
Afferme montagne Camplong pour Thomas palasset de Gèdre 1000
Afferme maison ayant servi de boucherie et en faveur de Cazaux Maurouy de Barèges 100
Afferme celle des Bains de SS 1400
Afferme celle des Bains de barege 4400

An8

Afferme celle des Bains de barege à Coméra 7400
Afferme celle des Bains de SS 2360
Afferme alans et estaubé 1200
Afferme montagne Camplong 1000
Afferme montagne la Hitaire et Pène de Brada 265
Afferme montagne Comelin 1000
Afferme montagne Sestrède et Male 240
Une partie d'Ossoue 180

An9

Afferme montagne Camplong 1000
Afferme montagne Ossoue 2400
Afferme alans et estaubé 1100
Afferme montagne la Hitaire et Pène de Brada 253
Afferme montagne Comelin 950
Afferme montagne Sestrède et Male 250

An10

Afferme montagne Camplong pour Palasset de Gèdre 1200
Afferme montagne Sestrède et Male 350
Afferme montagne la Hitaire à Simon Sempé de Luz (cautionnement Pierre marcou) 500
Afferme alans et estaubé 1320
Afferme montagne **Comelin et Larüe** à payet de gèdre 1380
Afferme montagne Ossoue au sieur Laborde 2800
Afferme boucherie à pierre Cazaux Maurouy caution Chalan de Sère 30
Afferme montagne Litouze à Thomas Souberbie (caution Pierre vergé) 120

An11 et 12

M Dezirat trésorier
Sarrat débiteur d'une somme pour **Comelin et Larüe**

An 13

Sassere trésorier

Année 1793

Fra Sarrattou fermier des bains de Barèges 3400 p24
Lacrampe André fermier bains SS
Caution par Jarrou de Saligos et Sempé de Viscos 3741

1792

An 13

Le conseil dit être instruit que cette année il n'y eut pas **des fermiers de montagnes** en raison de la guerre avec l'Espagne, ce qui a empêché l'introduction des bestiaux ... par crainte de les exposer de devenir l'oproy de l'ennemi.

Il a été dit aussi qu'il n'y eut non plus de ferme des bains de Barèges et SS parce que ces deux endroits étaient encombrés de militaires et qu'il y avait un grand obstacle à la fréquentation des bains par les étrangers.

An 3

Dezé Baradère trésorier

An 4

Henri Bandome trésorier

An 5

Pierre Sarrat trésorier

Recette des 3 vics et Esterre 1759 fr

Recette du vic du Plan 1007fr

An 6

Pierre Sarrat trésorier

1. afferme montagne d'Ossou consentie le 10 messidor an 6, Joseph Ours avec cautionnement Henri Comera 3000
2. pour celles d'Alans et Estaubé le 28 floréal an 6 Athanase Palasset de Gèdre 1120fr
3. pour Camplong pour Athanase Palasset de Gèdre 640 r
4. pour celle de Comelin consentie le mm jour Pierre Payet de Gèdre 850fr
5. pour celles de la Hitaire et Pène de Brada à Pierre Payet 350fr
6. pour celle des bains de SS consentie le 18 floréal à Paul Fabas et Brahauban 1800
7. pour celle des bains de Barèges faite à Henri Lacrampe et B Destrade solidaires 4800fr

An 7

Pierre Sarrat trésorier

1. pour celles d'Alans et Estaubé le 8 prairial an 7 par Payet de Gèdre 1400 fr
2. afferme pour celle de la montagne d'Ossou consentie au mm 650 fr
3. afferme pour celle de la montagne d'Ossou consentie à Lacrampe d'Esquièze 180
4. afferme pour partie aussi de la montagne par Abillau de Gavarnie avec Payet caution 230
5. pour celle de Comelin consentie le mm jour à Palasset de Gèdre 1230fr
6. pour celle de Sestrede et male faite au sieur Payet le 8 prairial an 7 avec caution de Jean Marcou de G7dre 143
7. pour celle de la Hitaire et Pène de Brada à pbre Marcou 405
8. pour Camplong pour Palasset de Gèdre avec caution de Baradère 1000 r
9. ferme de la maison appartenant au canton ayant servi de boucherie en faveur de Cazaux Maurouy de Barèges avec caution de Lamarque Esquièze 100
10. pour celle des bains de SS consentie à Paul Fabas et Brahauban 1400
8. pour celle des bains de Barèges faite à Henri Lacrampe, Campardou et Laborde solidaires 4400fr

An 8

Pierre Sarrat trésorier

1. pour celle des bains de Barèges faite à Henri Coméra 7400fr
2. pour celle des bains de SS consentie à Laborde avec caution Cazaux 2630
3. pour celles d'Alans et Estaubé à Payet de Gèdre 2630 fr
4. pour celle de Camplong à Palasset de G7dre avec caution Laborde 1000fr
5. pour celle de la Hitaire et Pène de Brada à pbre Marcou 265
6. pour celle de Comelin consentie le mm jour à Comera avec caution Laborde 1000fr
7. pour celle de Sestrede et male à Comera Henri avec caution Vergé Sarrat 240 fr
8. afferme pour celle de la montagne d'Ossou à Lacrampe d'Esquièze avec caution Suberbie 180
9. afferme pour celle de la montagne d'Ossou consentie à laborde notaire ss caution Pierre Vergé Sarrat 3075fr
10. ferme de la maison appartenant au canton ayant servi de boucherie à sarrat de Luz 100

An 9

Pierre Sarrat trésorier

1. pour celle de Camplong et dépendances à Thomas Palasset avec caution Bernard Porte Mazou 1000fr
2. afferme pour celle de la montagne d'Ossou à Pierre Vergé de Luz avec caution Bernard Laborde 2400
3. afferme pour celles d'Alans et Estaubé à Payet de Gèdre avec caution Palasset 1100 fr
4. pour celle de la Hitaire et Pène de Brada à Bernard Porte Mazou caution Palasset 253 fr
5. celle de Comelin à Payet de Gèdre avec caution Pierre Vergé 950fr
6. celle de Sestrede et male à Pierre Vergé Sarrat avec caution Antoine Manset de Luz 250 fr

An 10

trésorier

1. pour celle de Camplong et dépendances à Thomas Palasset avec caution Baradère 1210fr
2. celle de Sestrede et male à Palasset 350 fr
3. pour celle de la Hitaire à Simon Sempé de Luz 500 fr
4. afferme pour celles d'Alans et Estaubé à Payet de Gèdre avec caution Henri Bandomme 1310 fr
5. celle de **Comelin et « la Reïe » = Larüe** à Payet de Gèdre avec caution Pierre Vergé 1380fr
6. afferme pour celle de la montagne d'Ossou à Bernard Laborde avec caution Pierre Vergé de Luz 2800
7. ferme consentie à Pierre Cazaux Maurouy avec caution Chalan de Sère d'un local servant à la ci-devant boucherie de Barèges 30 fr
8. ferme de **la montagne de Litouze à Thomas Souberbie** (caution Pierre Vergé) 120 fr

An 11 et 12

Trésorier Dezirat

...parce que le sieur Sarrat débiteur comme fermier de **la montagne Comelin et Larüe** pour 2475 fr...contre travaux qu'il avait fait faire au pas de l'échelle...

An 13

Trésorier Sassere

A année 1793

Cette année pas de trésorier, mais le sieur François Sarratou était fermier des bains de Barèges en vertu d'un bail ...3400 fr p24...

Le sieur Lacrampe André d'Esquièze fut fermier des bains de ss pour 2000 fr

...pas d'autres fermes en raison de la guerre avec l'Espagne...

afferme de Comelin 896 fr

...

Souberbie et Cougé fermiers cette année des bains de Barèges et Alans et Estaubé 9941 fr

Lacrampe André d'Esquièze fut fermier des bains de ss pour 2925 fr

Jarrou de Saligos et Sempé de Viscos solidaires fermes des bains SS 3741 fr

Citations de tous les trésoriers

Délib close le 11/06/1816

11 juin 1816

Nous Bernard Couget maire de la ville de Luz , installation de Jacques Couffitte adjoint de la commune, remplace Henri Labit Soulan décédé , prete serment « je jure et promet a dieu de garder obéissance et fidélité au Roy..... » p26

Luz 11 juin 1816

La maire à M l'adjoint de la section de Gèdre

Je viens d'etre instruit que le nommé Bernard **Gradét dit Rebouze, Lixandre dit Gradét, et Payet aîné, Pierre Marcou, Culouscou Jean, Millet aîné** ont introduit sur les montagnes du gros et menus bétail dont je connais le nombre sans l'avoir fait vérifier par le C délégué ce qui les rend passible d'amende

Luz 8 juillet 1816

P26

P 26

11/06/1816

Bernard Couget maire de la ville de Luz ... pour l'installation du sieur Jacques Couffitte nommé adjoint de la commune en remplacemnt de Henri labit Soulan décédé p26

« je jure , je promets à dieu de garder obéissance et fidélité au roy... »

Luz le maire de Luz à M Labit de la section de gèdre

M

Je viens d'etre instruit que le nommé Bernard Gradét dit Rebouze, Lixandre dit Gradét, et Payet ainé, Pierre Marcou , Culouscou Jean et Millet ainé ont introduit sur les montagnes du gros et menu bétail dt je connais le nombre ss l'avoir fait vérifier...ss 8 jours déclaration de soumission au commissaire ...

08/07/1816

Invitation pour le juge de paix, le curé...pour une distribution de vivres aux pauvres ..liste fourni par le comité de bienfaisance ...discours

« Vive le roi ! Vive les borbons »

distribution de 180 livres de pain p 26

L'expansion terminée ...se sont rendus **au marcadal pour un feu de joie** ...à la nuit tombante il y a eu illumination de la ville et à 55 ...

18/07/1816

discuter pour rendre facile les moyens de communications entre Luz, Gèdre et Gavarnie p27—mettre cette route en état et diminuer les dangers . La route de Luz à Gèdre, Gavarnie est ds le meilleur état possible mais vous savez qu'il ne faut qu'une légère pluie pour la rendre impraticable... on propose d'établir 3 ouvriers pour l'entretien

19/07/1816

Le conseil muni assemblé en vertu de l'auto de M le préfet MM Couffitte, Labord, Dat, Verhé, Sarrat, Laur Rivière et Henri Sioulé Sarrat . M Couffitte a dit que les consuls de la comm de la vallée de Barèges qui composaient anciennement le vic du Plan voulaient faciliter aux hab le moyen d'élever une plus gd quantité de bestiaux de tte espèce en quoi consistent tte la richesse du pâs firent de Une grds quantité d'entre eux d'une certaine quantité de biens fonds sur les montagnes de **Comelin et Bué moyennant une rente perpétuelle** qu'ils furent obligés de payer comme résulte de l'acte qui fut passé. Ces dites rentes furent exactement passées **jusqu'en 1791**, à cette époque les débiteurs **profitant du désordre qui régnait** ds la branche de l'administration suspendirent ce paiement et depuis par **une négligence inconcevable** on ne leur a rien réclamé p29

1. Les débiteurs seront poursuivis si le préfet les y autorise en effet besoin de subsides pour la route royale , 2. demande de charger Couffitte de cette poursuite 3. extrait de délib

14/10/1816

arrêté autorisé pour Couffitte le 19/10/1816 200 fr alloués pour cela